RÉPONSES DE MME CORINNE VIGNON

Candidate 3^{ème} circonscription de Haute-Garonne

1) Selon vous, quelles mesures faut-il prendre pour lutter contre la forte ségrégation sociale qui existe dans les établissements scolaires du département (notamment dans la métropole de Toulouse) ?

Comme vous le savez, les moyens donnés aux établissements scolaires relèvent des politiques des collectivités territoriales. Que l'on parle de conditions matérielles, immobilières ou logistiques, les communes, départements et région marquent le quotidien de nos enfants. La carte scolaire dessinée par ces dernières. Tout cela relève de la libre administration des collectivités et non du législatif.

2) Quel regard portez-vous sur le plan mixité initié par le Conseil départemental de la Haute-Garonne ?

Encore une fois il n'appartient pas à la Députée que je suis et que je me propose d'être demain de juger de l'action du département. Cependant les mixités en général sont source de progrès, d'amélioration, d'émulation, à l'école, dans l'entreprise, dans le quotidien. Bien pensée, bien mise en œuvre, la mixité a des résultats positifs. L'élue et ancienne cheffe d'entreprise que je suis s'impose une seule obligation notamment pour ce type de mesure : celle de l'évaluation à postériori. Je pense que les décideurs locaux ont tenu compte des avis des habitants préalablement et qu'ils écouteront ces derniers au terme d'une période d'usage.

3) Dans les territoires où la sectorisation et/ou l'évitement crée une ségrégation inacceptable, l'État pourrait imposer aux parties concernées (mairies/conseil départemental/régional/rectorat) d'agir. Qu'en pensez-vous ?

La loi fixe des grands principes. Si une inégalité est constatée, c'est que la loi ne trouve pas d'écho dans les politiques locales. Je suis pour ma part attachée à la liberté mais soucieuse de l'égalité. Je suis confiante dans l'action du gouvernement et du ministre Pap Ndiaye pour apporter, durant les cinq prochaines années, les réponses que les familles et les professionnels de l'éducation attendent.

4) Selon vous, l'enseignement privé devrait-il être soumis à des règles pour accueillir des élèves d'une plus grande diversité sociale et scolaire ?

Le temps n'est pas d'opposer privé et public en matière d'enseignement. Cet affrontement a historiquement été infructueux. Je préfère unir les forces qu'opposer. Il me semble d'autant plus questionnant de mettre à l'index le privé qu'il est partiellement financé par l'Etat ou les collectivités et que tout ce qui relève du confort dans lequel les élèves s'y trouvent est financé par les familles uniquement. En outre, je note que souvent, les établissements privés accueillent des familles aux revenus modestes, en appliquant des frais de scolarité moindre au nom de leurs valeurs. Il me semble que cette solidarité, qui ne leur est pas imposée, doit être mise à leur actif. Je suis aussi viscéralement attachée à l'école de la République et à ses personnels aux grandes qualités dont le métier a changé, change et continuera de changer pour mieux accompagner nos élèves. Ces cadres, professionnels de l'éducation et de la pédagogie, doivent pouvoir faire preuve de plus d'adaptabilité, que leurs absences soient palliées dès le premier jour et que leur formation soit assurée durant les périodes de vacances.

6) Quelle priorité accorderez-vous à ces problématiques dans votre action au sein de l'Assemblée nationale ?

Durant mon premier mandat, j'étais commissaire aux affaires sociales puis aux affaires économiques. Mes priorités pour l'éducation étaient l'accès à des AESH pour des élèves et le maintien de classes quand leurs fermetures ne me semblaient pas pertinentes. Je continuerai à travailler ces sujets. Les propositions du programme d'Emmanuel Macron en la matière sont essentielles : qu'un personnel AESH aie un contrat à plein temps pour sortir de la précarité et

du temps partiel imposé et parallèlement offrir enfin un accompagnement aux enfants souffrant de handicap sur le temps périscolaire.